

Octobre 2018 / Numéro 36



« Les projets d'urbanisme qui verront le jour ont toutes raisons de s'affirmer comme des réalisations de bon sens » »

## Dans le vif du sujet

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

La rentrée a été indéniablement à la mesure de l'été ! Avec de bonnes énergies à puiser dans sa lumière vive pour trouver d'emblée le rythme qui sied à la reprise des activités. Ainsi, **nous pouvons vous annoncer que deux ouvertures de classes**, sur les trois que nous attendions, ont été validées par l'inspection académique du Val-d'Oise. L'école maternelle Marie-Curie et

l'école élémentaire Jacques-Prévert bénéficient en cette rentrée de deux créations de classe.

Les travaux effectués cet été se soldent donc par d'excellentes nouvelles puisqu'elles impliquent de meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants en fonction d'effectifs importants. Nous voulons le meilleur pour tous les enfants de Saint-Leu-la-Forêt. Il est capital de leur mettre à disposition les moyens scolaires pour progresser et pour réussir. C'est pour cette raison souveraine que nous avons pourvu 8 classes de CMI de nouveaux tableaux numériques.

Cette rentrée est aussi le moment d'appréhender sérieusement et autrement **la nécessité de restructurer intelligemment notre centre-ville** en fonction des besoins réels de la collectivité. **Sans sectarisme et sans idée préconçue**. Les projets d'urbanisme qui verront le jour ont toutes raisons de s'affirmer comme des réalisations de bon sens. C'est l'engagement que nous avons pris avec mon équipe municipale.

**Dans cet esprit, samedi 13 octobre (de 9 h 30 à 18 h), je vous invite à découvrir sur place le projet de l'îlot de la Croix-Blanche**, remanié après mes rencontres fructueuses avec les commerçants, les associations, les élus et les nombreux Saint-Loupiens qui ont souhaité faire valoir leur opinion. **Une session supplémentaire vous sera aussi proposée le mercredi 24 octobre (de 17 h à 20 h)**. Cette réalisation cruciale est d'abord portée par l'intérêt général. Parce que si nous n'agissons pas maintenant, nous n'échapperons pas aux exigences intrinsèques de l'État, compétent, et particulièrement déterminé quand il s'agit de mettre à l'amende les collectivités récalcitrantes à ses grands desseins d'urbanisation.

À divers degrés, l'été aura aussi été propice à **des travaux qui sont amenés à nous changer la vie**. Avant la restauration extérieure attendue pour 2019, la mairie a fait l'objet d'un réaménagement d'une bonne partie du rez-de-chaussée. Faisant suite à la réorganisation des services à la population, **la rénovation de l'accueil de la mairie et de la salle de la Rotonde**, permet aujourd'hui aux services municipaux et aux usagers de disposer d'espaces plus accessibles et plus pratiques. **Sur l'aire des Diablots**, les aménagements de jeux pour les plus jeunes et d'agrès d'entraînement sont sur le point d'être mis à la disposition du public. **Une manière d'entériner la vocation sportive et éducative de cet endroit dédié aux loisirs et une façon définitive pour la commune de rappeler sa détermination à pourvoir le quartier des Diablots des services et des infrastructures de qualité qu'il est en droit d'attendre.**

La ville mérite nos meilleures attentions. Si son avenir se dessine, pour beaucoup, à l'aune de l'action municipale, sa pleine et entière réalisation dépend d'abord de notre capacité à nous entendre sur ce qui est vraiment important.



Avec tout mon dévouement.

Sandra Billet  
Votre maire

## La balade de propreté se réinvente

Ensemble nettoyons la ville dans ses endroits les plus inaccessibles. Le **dimanche 7 octobre à partir de 14 h**, 4 itinéraires fixés avec les 4 groupes de quartier vous seront proposés à travers les 4 quartiers de la ville. La balade laborieuse se déroulera dans la bonne humeur avec 4 ânes bâtés pour collecter proprement les déchets. L'opération éco-citoyenne sera suivie de la fête de la châtaigne dès 17 h dans le parc du Charme au Loup. Après l'effort, le réconfort !

Renseignements : 01 30 40 22 33



## Rencontrer votre Maire

à sa prochaine permanence  
les 6 octobre  
et 17 novembre 2018

## La lettre du Maire

de Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sandra Billet  
Directeur de la rédaction : Loïc Drouin  
Rédaction et mise en page : service communication  
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt  
Site : [www.saint-leu-la-foret.fr](http://www.saint-leu-la-foret.fr)  
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66  
Ce numéro a été imprimé à 8000 exemplaires.  
Papier aux normes environnementales.

## La ville c'est vous : votre avis compte !

### Avec les Assemblées générales des groupes de quartier



Ne manquez pas ces rendez-vous avec la démocratie de proximité qui mettent en lumière les précieuses contributions des groupes de quartiers, porteurs d'initiatives et de projets d'utilité publique. Les assemblées consultatives présidées par Sandra Billet sont aussi l'occasion d'un dialogue constructif sur les projets de la ville concernant le logement, la voirie, l'environnement, la sécurité, les services publics, les commerces de proximité...

- \* Mardi 9 octobre à 20 h : Groupe de quartier du Centre-Ville  
Grande salle de La Croix Blanche
- \* Jeudi 11 octobre à 20 h : Groupe de quartier des Tannières  
Grande salle de la MLC
- \* Mardi 13 novembre à 20 h : Groupe de quartier de la Plaine  
Restaurant scolaire Marie Curie
- \* Jeudi 15 novembre à 20 h : Groupe de quartier des Coteaux  
Maison Pour Tous

### Avec l'enquête publique consécutive à la modification du PLU

Dans la perspective de la requalification du boulevard André Brémont, d'aménagements dans le sud de la ville et de la création d'une coulée verte, les **Saint-Loupiens sont invités à donner leur avis, du 15 septembre au 15 octobre**, dans le cadre de l'enquête publique préalable à la modification du PLU.

Le public pourra consigner ses observations dans les registres d'enquête.

Il pourra également consulter le dossier sur le site internet de la ville : [www.saint-leu-la-foret.fr](http://www.saint-leu-la-foret.fr).

Par ailleurs, avant la clôture de l'enquête (le 15 octobre), des observations formulées par écrit pourront être également adressées au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Saint-Leu-la-Forêt - 52, rue du Général à Saint-Leu-la-Forêt (95320).

Pour ceux qui le souhaitent, leurs observations pourront aussi être envoyées par courriel à l'adresse mail suivante : [urbanisme@saint-leu-la-foret.fr](mailto:urbanisme@saint-leu-la-foret.fr).